<< Service Description: Advanced Services – Fixed Price

Cisco Container Platform Advise and Implement QuickStart Service
(SKU – ASF-DCV2-CCP-QS) >>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

Plateforme de conteneur Cisco et services de conseils de mise en œuvre de démarrage rapide
(ASF-DCV2-CCP-QS –SKU)

Le présent document décrit la plateforme de conteneur Cisco et les services de conseils de mise en œuvre de démarrage rapide.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également disponibles à l'adresse www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le Glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, ce document est intégré à votre contrat cadre de services (MSA), à votre contrat de services avancés (ASA) ou à tout autre contrat de services conclu avec Cisco (le « Contrat cadre »). Si aucun Contrat cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de services couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat cadre de revente »). Si le Contrat cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou des conditions générales analogues, la présente description de service est régie par les conditions générales du Contrat cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat qui régit la prestation de ce service, le cas échéant, est celui établi entre vous et votre revendeur agréé Cisco. Votre revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi qu'une copie des autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Plateforme de conteneur Cisco et services de conseils de mise en œuvre de démarrage rapide

Résumé du service

La plateforme de conteneur Cisco et les services de conseils et de mise en œuvre de démarrage couvrent la gestion de projets, l'installation, le transfert des connaissances et le soutien après la mise en œuvre de la plateforme de conteneur Cisco (CCP).

Livrables

Liste de vérification des conditions préalables
Dossier d'exploitation
Plan de mise à l'essai
Transfert des connaissances

Lieu de la prestation

Les services sont fournis à distance et sur place au client.

Gestion de projets

La gestion de projets sera proposée conjointement avec les Services et sera limitée à la gestion des Services et des produits livrables, comme décrit. Les services de gestion de projets seront fournis pendant toute la durée du projet.

Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client la liste des membres désignés du personnel Cisco et les rôles de chacun.
- Définir le flux de communication avec le commanditaire et les principales parties prenantes.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.

- Fournir les éléments suivants : a) réunion de lancement, b) planification des ressources.
- Fournir au client la liste de vérification des conditions préalables pour consultation.
- Présenter (le cas échéant) un rapport de transfert et d'exception, ainsi qu'un rapport sur les actions de suivi et les enseignements tirés à la fin du projet.

Responsabilités du Client

- Fournir au chef de projet (PM) Cisco la liste des membres du personnel du Client et les rôles et responsabilités de chacun.
- Collaborer avec le chef de projet Cisco pour s'assurer que le commanditaire du projet au niveau du Client, les parties prenantes clés et tous les membres de l'équipe de projet reçoivent les communications sur le projet et sont inclus dans les séances de communication régulièrement programmées.
- Collaborer avec Cisco pour planifier la réunion de lancement et communiquer le programme de la réunion aux parties prenantes du Client.
- Organiser les installations nécessaires pour la mise en œuvre sur place (comme des salles de conférence, des projecteurs et des ponts de téléconférence).
- Informer Cisco de toute modification de planification relative à ce projet au moins dix (10) jours ouvrables avant l'activité prévue.

Mise en œuvre de la plateforme de conteneur Cisco

Responsabilités de Cisco

- Installer et configurer la plateforme de données Hyperflex pour une (1) grappe de trois (3) nœuds maximum.
- Configurer UCSM, ESXi, vCenter, réseau et les pilotes de stockage.
- Installer et configurer la plateforme de conteneur Cisco (CCP) sur Hyperflex pour une (1) grappe de quatre (4) VM maximum.
- Configurer un plan de contrôle de grappes Kubernetes, configuration de l'utilisateur et RBAC.
- Configurer des détenteurs de Kubernetes pour un maximum de deux (2) grappes jusqu'à quatre (4) VM, y compris :
    - Un (1) nœud maître
    - Trois (3) nœuds travailleurs
- Configurer la mise en réseau Contiv et la définition des politiques.
- Déployer jusqu'à deux (2) exemples d'applications sur les détenteurs de Kubernetes.
- Appliquer les politiques Contiv pour l'accès à l'application.
- Présenter la journalisation et le suivi de l'application.

Responsabilités du client

- Lors du lancement du projet, convenir avec Cisco du lieu physique et de la date de début de la mise en œuvre et du transfert de connaissances. Le transfert de connaissances doit avoir lieu au cours de la semaine de mise en œuvre sur place.
- Inspecter l'équipement Cisco livré pour vérifier que les produits reçus sont conformes à la commande du Client, dresser un inventaire et vérifier que les Composants matériels listés dans la nomenclature de produits Cisco correspondent à la commande du Client.
- Diriger le montage sur bâti et l'empilage des composants matériels Hyperflex dans le centre de données du Client, conformément à la configuration spécifiée.
- Si des problèmes sont détectés pendant la période suivant l'installation, le Client doit informer Cisco de toute anomalie d'installation liée à résoudre, sous une période de cinq (5) jours ouvrables.

Transfert des connaissances

Responsabilités de Cisco

- Mener une Séance de transfert des connaissances de deux (2) heures consistant en une présentation de la mise en œuvre de la plateforme de conteneur Cisco et des principales composantes de la solution.
- Fournir au client les diapositives du transfert des connaissances.

Responsabilités du Client

- Fournir à Cisco le nom et le profil de base des membres du personnel participant à chaque Séance de transfert des connaissances au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début des Séances de transfert des connaissances.
- Prévoir les installations nécessaires pour le transfert des connaissances.

Assistance après la mise en œuvre

Responsabilités de Cisco

- Fournir au client un maximum de huit (8) heures de soutien à distance après la mise en œuvre pendant une période de deux (2) semaines.
- Le soutien commencera le lendemain du transfert de connaissances ou de la mise en œuvre.
- Le soutien sera assuré par une ressource Cisco qui fournira un dépannage et résoudra les problèmes.

Responsabilités du client

- Nommer un point de contact pour le soutien après la mise en œuvre.
- Si le soutien après la mise en œuvre nécessite des modifications à l'infrastructure ou aux applications hors du cadre de cet engagement, affecter les ressources et exécuter les plans de correction nécessaires.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont censés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.

- Le Client s'assurera que les procédures de sécurité appropriées et les exigences d'accès sont remplies à l'avance afin que les livreurs soient en mesure d'entrer sur les lieux et d'effectuer la livraison avec les outils nécessaires.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les Services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.

Cisco et le logo Cisco sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Cisco ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays. Pour voir la liste des marques de commerce Cisco, rendez-vous à l'adresse suivante : www.cisco.com/go/trademarks. Les autres marques de commerce mentionnées appartiennent à leurs détenteurs respectifs.